



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 9965

Texte de la question

M Jean-Claude Mignon attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les revendications de la coordination médico-technique qui regroupe techniciens de laboratoire, manipulateurs-radio et laborantins. Elles portent essentiellement sur une revalorisation des salaires, avec treizième mois, primes, prise en compte des heures de nuit ou de garde, grille indiciaire unique pour le personnel de niveau cadre B, et salaire minimum professionnel pour le secteur privé. Ces professions souhaitent en outre la définition de réels statuts, la refonte de la formation (Bac + 3, diplôme national unique, formation continue), ainsi que l'amélioration de leurs conditions de travail. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - Après une très large concertation avec les organisations syndicales et les associations professionnelles, le projet de décret portant statuts particuliers des personnels médico-techniques (personnels dans lesquels se trouvent inclus les techniciens de laboratoire et les manipulateurs d'électroradiologie) vient d'être examinée, à plusieurs reprises, par le Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière. Ce projet apporte aux personnels concernés des avantages équivalents aux avantages dont ont bénéficié les personnels infirmiers. Le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale ne manquera pas de hâter leur examen par le Conseil d'État et leur publication. Ceci étant précisé, il convient de souligner que l'attribution d'un « treizième mois » ne peut être envisagée, cette notion étant tout à fait étrangère aux normes de la fonction publique et, d'ailleurs, en contradiction avec le principe de la rémunération après service fait.

Données clés

Auteur : [M. Mignon Jean-Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9965

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 855